

Avis relatif à la proposition d'actionnaires présentée par le bureau du contrôleur de la Ville de New York



Après avoir discuté récemment avec RBC, le bureau du contrôleur de la Ville de New York a convenu de retirer la proposition qu'il avait présentée au nom de différents régimes de retraite de la Ville de New York (voir la proposition 1 à la p. 107 de la Circulaire de sollicitation de procurations 2024) à la suite de l'engagement pris par RBC de communiquer dans son rapport climatique 2024 un ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre, tel qu'il avait été proposé par l'auteur de la proposition.

Compte tenu qu'il n'existe pas de mesure standard de l'industrie pour ce ratio, RBC élaborera une méthodologie qui reflète sa stratégie et son engagement en matière de communication d'information transparente. Ce faisant, nous chercherons à inclure le financement qui est important pour RBC, et nous envisagerons d'inclure la prise ferme de titres de capitaux propres et de titres de créance, les prêts syndiqués et le financement de projets. Enfin, au fur et à mesure que nous élaborerons cette méthodologie, nous solliciterons les commentaires du bureau du contrôleur de la Ville de New York, et collaborerons avec d'autres chefs de file de l'industrie. RBC communiquera le ratio et sa méthodologie, ainsi que la description de la classification de la catégorisation de l'énergie à faibles émissions de carbone et de combustibles fossiles utilisée aux fins du calcul, chaque année à compter de son rapport climatique 2024.

Compte tenu du retrait de cette proposition par le bureau du contrôleur de la Ville de New York, celle-ci ne sera pas soumise au vote lors de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires le 11 avril 2024.